



ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 21/01/2010

Votre annonce n°**09-24066** est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

Attention :

Cette annonce n'est plus modifiable.

Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.

Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP. Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.

Dès publication de cet avis au BOAMP papier, au JOUE ou sur le site BOAMP.fr, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).

En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

> [Contact client](#)

Département de publication : **57**

Annonce No **09-24066**

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) **NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

Cté de Cnes de l'Agglo. de Sarrebourg, zac des terrasses de la Sarre B.P. 50157, à l'attention de m le président, F-57403 Sarrebourg Cedex.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG, zac des Terrasses de la SARRE B.P. 50157, à l'attention de M. le président, F-57403 Sarrebourg Cedex. Tél. 03 87 03 05 16. Fax 03 87 03 83 49. URL : <http://www.cc-sarrebourg.fr>.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG, zac des Terrasses de la SARRE B.P. 50157, à l'attention de M. le président, F-57403 Sarrebourg Cedex. Tél. 03 87 03 05 16. Fax 03 87 03 83 49. URL : <http://www.cc-sarrebourg.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG, zac des Terrasses de la SARRE B.P. 50157, à l'attention de M. le président, F-57403 Sarrebourg Cedex. Tél. 03 87 03 05 16. Fax 03 87 03 83 49. URL : <http://www.cc-sarrebourg.fr>.

I.2) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :**

Collectivité territoriale.

Environnement.

Affaires économiques et financières.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : oui.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) **DESCRIPTION**

II.1.1) **Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :**

groupement de commande pour les prestations de collecte des déchets de l'arrondissement de Sarrebourg.

II.1.2) **Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :**

Services.

Catégorie de service : n°16.

Lieu principal de prestation : territoire du groupement de commande, 57400 Sarrebourg.

Code NUTS **FR413**.

II.1.3) **L'avis implique :**

Un marché public.

II.1.4) **Informations sur l'accord-cadre :**

II.1.5) **Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :**

ce marché est un marché à tranches conditionnelles au sens de l'article 72 du Code des marchés publics. Il a pour objet la collecte en porte à porte des ordures ménagères avec mise en place d'une redevance incitative et collecte sélective en porte à porte pour 60 000 habitants.

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**

90511200, 90512000.

II.1.7) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Oui.

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

Non.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**II.2.1) Quantité ou étendue globale :**

tranche ferme : collecte des déchets de 23 462 ménages, pour 60 366 habitants soit, à titre indicatif, en 2008, 3 600 tonnes collectées sélectivement et 17 300 tonnes d'ordures ménagères. Tranche conditionnelle : collecte, tri, traitement et vente des cartons des professionnels du centre-ville de Sarrebourg.

II.2.2) Options :

Non.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 84 (à compter de la date d'attribution du contrat).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT****III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :****III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Les paiements (avance forfaitaire, acomptes, paiements partiels définitifs et solde) au titre du présent marché s'effectuent conformément aux articles 86 à 98 du code des marchés publics.

Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires des collectivités du groupement, le paiement est réalisé par virements administratifs du Coordonnateur.

Les prix sont révisables dans les conditions fixées dans le cahier des clauses administratives particulières.

Le délai global de paiement est fixé à l'article 98 du code des marchés publics.

Le montant de l'avance est fixé à 5% d'une somme égale à 12 fois le montant du marché divisé par la durée du marché exprimée en mois, conformément au 1^e du II de l'article 87 du Code des marchés publics.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

En application de l'article 51-ii du Code des marchés publics, si le marché est attribué à un groupement conjoint, il est demandé expressément que le mandataire soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :**III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION****III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : le candidat devra transmettre une attestation sur l'honneur, datée et signée, que le candidat n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 433-2, par le huitième alinéa de l'article 434-9, par le deuxième alinéa de l'article 434-9-1, par les articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9, par les articles 445-1 et 450-1 du code pénal et par l'article 1741 du code général des impôts ; une attestation sur l'honneur, datée et signée, que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ; une attestation sur l'honneur, datée et signée, du candidat s'il est assujéti à l'obligation définie aux articles L. 5212-1, L. 5212-2 du Code du travail qu'il a souscrit, l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la présente consultation, la déclaration visée à l'article L. 5212-5 du même code ou qu'il a versé s'il en est redevable la contribution visée à l'article L. 5212-9 de ce code.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : le candidat devra transmettre une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : le candidat devra transmettre une présentation d'une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé ; une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution des services.

III.2.4) Marchés réservés :**III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES****III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :**

Non.

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :**SECTION IV : PROCÉDURE****IV.1) TYPE DE PROCÉDURE****IV.1.1) Type de procédure :**

Ouverte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :**IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :****IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION****IV.2.1) Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :

Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :**

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :**

Avis sur un profil d'acheteur

Numéro de l'avis au JO : 2009/S133-194815 du 15/07/2009.

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :**

Documents payants : non.

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

18 mars 2010 - 11:00.

IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :**

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

français.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Durée en jours : 90 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres :**

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) **IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :**

Non.

VI.2) **LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :**

Non.

VI.3) **AUTRES INFORMATIONS :**

Dossier de consultation téléchargeable gratuitement sur le site Internet www.marchespublics.net

Le groupement de commande de l'arrondissement de Sarrebourg est composé des sept Communautés de Communes de l'arrondissement de SARREBOURG,

Le coordonnateur est la Communauté de Communes de l'agglomération de SARREBOURG

Le coordonnateur, agissant en qualité de pouvoir adjudicateur, afin de procéder, dans le respect du Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants et de signer, notifier et faire exécuter tout marché nécessaire à la réalisation des prestations, au nom de l'ensemble des membres du groupement, dans les conditions fixées par l'article 8-vii-2 du Code des Marchés Publics.

Le marché comprend une tranche ferme et une tranche conditionnelle intitulée " Collecte en porte à porte, transport et traitement du carton des professionnels ". L'absence d'affermissement de la tranche conditionnelle ne donnera lieu à aucune indemnisation.

Publication(S) antérieure(s) concernant le même marché : bomp a n°135 du 17/07/2009 : annonce(s) n°263.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 21 janvier 2010.

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

tribunal administratif de strasbourg, 31 avenue de la Paix - B.P. 51038, F-67070 Strasbourg Cedex. Tél. 03 88 21 23 23.

VI.4.2) **Introduction des recours :**

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

greffe du tribunal administratif de strasbourg, 31 avenue de la Paix - B.P. 51038, F-67070 Strasbourg Cedex. Tél. 03 88 21 23 23. Fax 03 88 36 44 66.

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

21 janvier 2010.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Eléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : OM10 - collecte

Libellé de la facture : Cté de Cnes de l'Agglo. de Sarrebourg Communauté de Communes ZAC des Terrasses de la SARRE 0 rue de la Terrasse Normandie BP 50157, F-57403 Sarrebourg Cedex.

Classification des produits :

- Assainissement, voirie et gestion des déchets

